

Anna Bonalume En Italie, le repli sur soi s'est emparé d'un peuple historiquement ouvert au monde

Matteo Salvini a bousculé le paysage politique italien. En 2013, personne n'aurait deviné que la Ligue, le parti dont il est secrétaire depuis plus de cinq ans, gouvernerait le pays en 2018 et encore moins que son leader, un an plus tard, aurait eu la possibilité de provoquer la dissolution du gouvernement. En effet, les revendications fédéralistes et sécessionnistes de la Ligue du Nord en avaient fait un parti minoritaire.

En 2013, elle avait gagné 18 sièges au Parlement avec un score électoral de 4,09%, et gouverné en coalition avec la droite de Silvio Berlusconi. Aujourd'hui, le groupe parlementaire de la « Lega - Salvini Premier » siège au Parlement avec 125 députés, recueille environ 36% des intentions de vote et appelle à des élections anticipées afin d'obtenir les « pleins pouvoirs », expression de Mussolini reprise récemment par Matteo Salvini, ce qui lui permettrait de constituer un gouvernement tel qu'il l'entend et de dicter son agenda.

Les observateurs étrangers s'interrogent : comment cette victoire a-t-elle été rendue possible ? Comment la promesse initiale formulée par la Ligue, celle de la séparation entre le nord et le sud du pays, a-t-elle pu être absorbée par un nationalisme identitaire et convaincre les Italiens ?

Obtenir le pouvoir n'est pas chose facile, le conserver est plus ardu : néanmoins, après un an de gouvernement, malgré des scandales financiers et des enquêtes en cours visant le parti, et la confiance des Italiens envers Matteo Salvini reste inaltérée. Sa politique destinée à créer un consensus autour de lui semble avoir été efficace. En quoi consiste-t-elle ? En un mélange effcient d'allusions explicites au fascisme, à l'ordre et à la sécurité, en l'invocation des symboles du catholicisme, en l'utilisation de la peur de « l'invasion » des immigrés provenant d'Afrique. Il s'agit d'outils connus, utilisés maintes fois par le passé et

La philosophe franco-italienne explique comment la Ligue, dont le score électoral était de 4% en 2013, est devenue sous la direction de Matteo Salvini un parti recueillant 36% des intentions de vote

par d'autres formations politiques. Mais Matteo Salvini est un magicien du transformisme politique : ces outils lui ont servi à réaliser en quelques années la transition de « d'abord le Nord » à « d'abord les Italiens » et de prendre les rênes du gouvernement.

Clins d'œil au fascisme

Ce qui frappe le plus dans son discours politique est un nouveau rapport à la religion, un rapport renversé : à l'époque d'Umberto Bossi, son fondateur, la Ligue affichait ses inclinations néo-païennes et folkloriques, avec des références aux Celtes et au « dieu Pô » [le fleuve], l'usage de casques vikings, sur une base d'indifférence envers le christianisme.



LA LIGUE A COMPRIS L'UTILITÉ DE LA RELIGION COMME IDÉOLOGIE POUR CONSTRUIRE SA VISION POLITIQUE ET DISCRÉDITER LES ACCUSATIONS DE XÉNOPHOBIE

Aujourd'hui, le parti a compris l'utilité de la religion comme idéologie pour construire sa vision politique et discréditer les accusations d'égoïsme et de xénophobie. Les attaques de Salvini contre les prêtres invitent à l'accueil des migrants auraient pu lui porter préjudice auprès de l'opinion publique italienne. En effet, les Italiens continuent à se montrer sensibles aux discours liés à l'identité chrétienne, malgré un net recul de la pratique religieuse : les chiffres de l'Istat (Istituto nazionale di statistica/ Institut national de statistique) indiquent que, en 2018, 25,6% d'Italiens n'avaient pas fréquenté une église depuis douze mois, contre 22,7% en 2016. D'où le recours à un catholicisme propre à la Ligue, avec des accents fortement traditionalistes, en opposition au pape et à l'Église de Rome.

Concrètement, en 2018, la Ligue a déposé une proposition de loi pour rendre obligatoire la présence du crucifix dans les écoles, les bureaux publics, les prisons. Le 27 mai, Matteo Salvini s'est présenté en conférence de presse avec un crucifix, qu'il avait déjà brandi, le 18, en évoquant la Vierge lors du meeting place du Dôme à Milan avec ses alliés souverainistes européens. Depuis quelques mois, le ministre de l'intérieur n'hésite pas à exhiber et à embrasser la croix publiquement en conclusion de ses meetings, ce qu'il a encore fait récemment lors de l'annonce au Sénat de la démission du président du conseil, Giuseppe Conte, ce dernier l'ayant accusé de faire courir à l'Italie de graves risques.

L'usage de symboles religieux s'accompagne de clins d'œil au fascisme, toujours plus fréquents, comme au mois de mai, à Forlì, où il s'est exprimé du même balcon que Mussolini, ou comme en 2018, lorsqu'il a cité le Duce, « *Beaucoup d'ennemis, beaucoup d'honneur* », le jour de l'anniversaire du dictateur.

Une promesse d'ordre

Cette stratégie a été élaborée en tenant compte du contexte social, culturel et économique italien actuel, absolument inédit. Depuis au moins 2008, le pays est affligé par une crise du marché du travail et de la croissance, dont a résulté une forme de désolation et de désespoir structurels ayant atteint les plus jeunes. En effet, un jeune sur trois entre 15 et 24 ans est au chômage. Ces données induisent une incapacité à imaginer le futur : cet échec politique se caractérise notamment par un manque d'investissement dans l'éducation, la recherche, l'innovation et la culture.

Dans ce contexte, le repli sur soi des citoyens, le besoin d'une promesse d'ordre et de protection contre la précarité de la vie et du travail se sont emparés d'un peuple historiquement créateur, novateur et ouvert au monde. La Ligue a convaincu les Italiens, par des moyens très agressifs et directs, qu'elle est la force politique capable de répondre à leur besoin de clarté et d'organisation. Des Italiens déjà atterrés par les nombreuses difficultés à gouverner des représentants du Parti démocrate, et déçus par les promesses d'honnêteté et de droiture du Mouvement 5 étoiles, mises à l'épreuve par l'exercice du pouvoir. ■

Anna Bonalume est docteure en philosophie (école doctorale de l'École normale supérieure de Paris)

Gilbert Cette et Gépy Koudadje L'âge pivot de la retraite a déjà été négocié par les partenaires sociaux

L'économiste et l'avocate rappellent que les syndicats avaient accepté pour le régime complémentaire la réforme qu'ils refusent pour le régime général



LE REcul DE L'ÂGE DU TAUX PLEIN A SUSCITÉ DE FORTES OPPOSITIONS SYNDICALES, ET LE PRÉSIDENT S'EST MONTRÉ SENSIBLE À CETTE OPPOSITION

Les préconisations du haut commissaire à la réforme des retraites Jean-Paul Delevoye concernant le système de retraite de base semblent prudentes. Il n'y est, par exemple, pas souligné que le remplacement des quarante-deux régimes actuels par un système universel à points fera inévitablement des perdants. C'est pourtant le prix à payer pour renforcer la confiance collective dans l'équité de notre système social, si les efforts demandés apparaissent justes. Car la multiplicité des régimes et la complexité technique du sujet alimentent la suspicion : ne suis-je pas lésé par rapport à d'autres ?

La recherche d'une soutenabilité financière impose des changements du fait de l'allongement de l'espérance de vie à la naissance, passée de 75,3 ans en 2000 à 78 ans en 2010 et à 79,4 ans en 2018 pour les hommes, ces chiffres étant de 83 ans, 84,6 ans et 85,3 ans pour les femmes. Un même allongement s'observe pour l'espé-

rance de vie à partir de 60 ans, plus pertinente pour les questions de retraites, passée de 20,5 à 22,4, puis à 23,2 ans pour les hommes, et de 25,6 à 27,1 puis à 27,6 pour les femmes.

Pour faire simple, trois grandes modalités sont envisageables pour assurer cette soutenabilité financière. La première est la hausse des contributions. Mais la France est déjà, parmi les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques, celui où le taux de prélèvements obligatoires est le plus élevé. La deuxième modalité est la baisse des prestations. Mais les retraités ont déjà vu leur pouvoir d'achat baisser depuis 2014, en particulier en 2018 du fait du transfert sur la CSG des contributions chômage des salariés.

La troisième modalité est le recul de l'âge du départ à la retraite, conduisant à augmenter le nombre d'années contributives et à diminuer le nombre d'années de

prestations. Mais le président Macron s'est engagé à ne pas reculer l'âge légal du départ à la retraite, aujourd'hui 62 ans, pourtant bas comparé à de nombreux autres pays européens. Il a été alors préconisé de décaler l'âge du taux plein à 64 ans, lequel pourrait évoluer dans le futur, en rapport avec l'espérance de vie. Cet allongement est une incitation financière à rester en activité après 62 ans. Déjà, en 2018, les assurés du régime général (hors départ anticipé) étaient en moyenne partis à la retraite à 63,4 ans.

Soutenabilité

Le recul de l'âge du taux plein a suscité de fortes oppositions syndicales, la CFDT proposant néanmoins un âge du taux plein individualisé en fonction de la carrière. Le président s'est montré sensible à cette opposition et a déclaré renoncer à un âge pivot pour le bénéfice du taux plein.

Pourtant, les partenaires sociaux s'étaient montrés bien plus réformateurs lorsqu'il s'était agi d'assurer la soutenabilité des régimes de retraite complémentaire dans le cadre de la fusion de l'Agirc et de l'Arrco. Cette fusion et la soutenabilité du système ont été organisées par les deux accords nationaux interprofessionnels, signés le 30 octobre 2015 et le 17 novembre 2017, du côté des syndicats de salariés par la CFDT, la CFE-CGC et la CFTC. Non signataires, la CGT et FO y adhèrent cependant, afin de participer à la gouvernance du système. Rappelons que l'enjeu est important : les retraites complémentaires, qui fonctionnent à points comme le futur régime de base, brassent annuellement environ

60 milliards d'euros. Ils représentent la plus grande part (40%) des ressources de la protection sociale gérées paritairement par les partenaires sociaux, avant l'assurance-chômage (30 milliards), la formation professionnelle (14 milliards), la prévoyance (14 milliards) et le logement (5 milliards).

Or, ces accords ont associé les trois volets de financement évoqués plus haut. D'abord une hausse de la « valeur d'achat » du point (et donc du montant des cotisations) et une baisse conséquente de sa « valeur de service » (la valeur du point permettant de calculer le montant de la prestation retraite qui sera versée à l'assuré). Les partenaires sociaux ont également prévu que, par l'application d'un « coefficient de solidarité », un abattement de 10% serait appliqué pendant trois ans sur la pension d'un actif partant à l'âge légal de 62 ans et ne reculant pas ce départ d'une année. La logique incitative envisagée à travers un âge pivot pour la réforme du régime de base semblait ainsi avoir trouvé une source d'inspiration dans la réforme des régimes complémentaires conçue par les partenaires sociaux eux-mêmes ! ■

Gilbert Cette est professeur d'économie associé à l'université d'Aix-Marseille. **Gépy Koudadje** est avocate et chargée d'enseignement à l'université Paris-I-Panthéon-Sorbonne